L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 MARS 1850.

Imprimée et publiée par MAGNE & WEISSE, No. 8, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 20 MARS.

[illegible]

Le bill de M. Davis, qui [illegible] Chambres [illegible]

Le [illegible] est un pas [illegible] recevoir [illegible] Nous [illegible] pour l'avenir. Nous aurons quelques [illegible]

Ce n'est pas tout. On n'[illegible]

[illegible]

Il y a [illegible] M. Webster [illegible] Massachusetts [illegible]

ARRESTATION D'UN MEURTRIER.—Il y a environ quatre ans [illegible] John [illegible] Bayon [illegible] Oscar Doberg. [illegible] M. Youenès [illegible] a arrêté ma [illegible] au poste.

1ER WARD.—On nous prie d'annoncer que M. [illegible] Bean ne pourra pas se laisser porter candidat pour la place d'alderman du 1er ward de la 1re municipalité. [illegible] M. J. L. McLean [illegible] composée de MM. R. H. McAlpin, J. L. McLean et Richard Hagan triomphera [illegible]

VOL CONSIDERABLE.—Un le Fernandez, jeune garçon de douze ans, se rendit samedi dernier à la Banque de l'Etat de la Louisiane, pour y déposer une somme de $2,510 en argent ainsi que plusieurs chèks appartenant à son frère. Il y était à peine depuis quelques minutes que les voleurs qu'il portait lui furent soustraits par quelques-uns de ces hardis voleurs, qui entrent [illegible] banques entre deux et trois heures, au moment où se font les dépôts. Plusieurs arrestations ont eu lieu, mais l'argent ne se retrouve pas et il n'y a encore aucun indice qui puisse mettre sur la voie des coupables.

INCENDIE DU NAVIRE RUSSIA.—Les témoignages dans cette affaire ont été clos lundi, et M Hunton, avocat de district, a demandé la mise hors de cause du docteur Knapp, un des inculpés. Le commissaire des Etats Unis a aussitôt ordonné que Knapp fut mis en liberté. L'affaire, en ce qui concerne le capitaine Wilson, sera appelée samedi.

SINISTRE.—La goëlette *Brilliant*, partie de Charleston pour Baltimore, s'est échouée le 1er de ce mois, sur un bas-fonds, près de Wicomico, et a sombré quelques heures après. Une partie du chargement a été sauvée.

RIVIÈRE DE L'OUEST.—Les journaux de Louisville nous apprennent que, le 10 de ce mois, après une décroissance de dix pouces, l'Ohio est resté stationnaire, ni montant ni descendant. Les parties de la ville qui se trouvaient inondées sont maintenant à sec, mais les quais sont encore sous l'eau et les steam-boats à vapeur éprouvent beaucoup de difficultés.

A Cincinnati, l'Ohio, qui avait baissé, a recommencé à monter rapidement, mais on [illegible]

GRANDE EXPÉDITION.—Une grande expédition, commandée par le major Spague, s'organise en ce moment à San Antonio et doit se mettre en route vers la fin d'avril pour El Paso. Le convoi se composera de deux cents wagons mexicains et sera accompagné de deux compagnies de cavaliers à cheval. Ceux qui voudraient se rendre dans le Nouveau Mexique ou en Californie avec des marchandises, feront bien de profiter de cette occasion.

RICHESSES DE LA CALIFORNIE.—Les richesses aurifères de la Californie paraissent inépuisables. On découvre [illegible] en abondance [illegible] on ne va pas encore chercher. On le recueille maintenant à la surface du sol, dans le sable et le lit des rivières. Des expériences faites récemment prouvent que le précieux métal se trouve mêlé au quartz de la plupart des montagnes et que dans quatre livres de quartz on peut en moyenne retirer de [illegible] pour une valeur de onze piastres et demie. Il y aurait, dit-on, avantage, dit-on, à écraser la pierre pour en extraire l'or qu'à travailler aux placeres.

MEXIQUE.—Nous avons reçu des journaux du Mexique jusqu'au 23 février, mais les nouvelles qu'ils renferment offrent peu d'intérêt.

Le Congrès siège encore.

Une tentative révolutionnaire a eu lieu dans l'Etat de Jalisco. Le mouvement avait été préparé par les partisans de Santa-Anna mais il a échoué grâce à la trahison de quelques-uns des conspirateurs. Plusieurs citoyens haut placés [illegible] compromis, quelques-uns d'entre eux ont même été emprisonnés. Des officiers [illegible] pour ne pas être arrêtés [illegible]

Les Indiens continuent leurs déprédations dans les Etats limitrophes. Les journaux sont remplis du récit de leurs sanglants exploits.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SÉNAT.—RAPPORT OFFICIEL.

Samedi, 2 Mars 1850.

[illegible]

FEUILLETON.

JACQUELINOTTE.

I.

Tout au bout du Vermandois, dans le petit village [illegible] en 1750 un brave maître d'école, du nom de Chenu. [illegible]

[illegible]

Le 21 juillet de l'année 1775, le père Chenu [illegible] cassis. [illegible]

[illegible]

—Ah! vous croyez cela, Jacquelinotte. Il y a une certaine manière que moi seul connais. [illegible]

[illegible]

—Les brutes, s'écria maître Chenu en se relevant d'un air fort irrité, comment l'appellent-ils, voyons?

—Ils l'appellent le Séminariste.

—C'est donc un crime que d'avoir été au séminaire? Je leur parlerai dur, moi. Et tout cela, parce que ce pauvre jeune homme est timide, rangé comme une demoiselle, parce qu'il ne va pas à la danse et qu'il ne boit pas avec eux au cabaret.... Au fond, ajouta maître Chenu en passant la langue sur ses lèvres, il a peut-être tort de ne pas boire...

—Vous voulez donc maintenant en faire un ivrogne, dit Jacquelinotte.

—Est-ce que cela le fera de la peine?

—Oh! répondit-elle d'un ton indifférent, M. Daniel peut faire comme il voudra, ça ne me regarde en rien.

—Hé! hé! dit maître Chenu en riant, tu caches ton jeu, du moins ne trompes pas son père.

—Que voulez-vous dire? Je ne cache rien.

—Je m'aboure diablement, ou sir Bertrand est amoureux de toi.

—De moi!

—Oui, oui, de toi; pourquoi n'aurais-tu pas accepté Jacques comme *maître garçon*.

—Parce que je veux rester libre....

—Si les garçons le voulaient fermement! Tu sais bien qu'il n'est pas permis de les refuser.... Tu disais tout à l'heure que cousine Barré trouve M. Daniel fier; entre nous, je crois que ton opinion est celle de cousine Barré; et puis, toute conduite avec les garçons du village de la même façon que M. Daniel, tu fais la dédaigneuse.... arrange un peu cela.... Ah! je t'y prends dans tes paroles, fine mouche.

—Je vous parle, mon père....

—C'est bon, c'est bon, viens m'aider à rentrer les cassis.... Tu as préparé les bocaux, j'imagine!

Jacquelinotte, fort aise d'échapper à une conversation aussi délicate, s'empressa d'entrer dans la nouvelle voie que maître Chenu venait d'ouvrir, et fit de nombreuses questions sur la confection du cassis, tout en suivant son père dans la maison.

Il est nécessaire d'expliquer ici la petite querelle que le digne Chenu avait faite à sa fille au sujet des maîtres-garçons. Avant la révolution, dans quelques provinces ou plutôt dans quelques villages, existait la corporation des *maîtres garçons*. On n'était reçu maître-garçon qu'à l'âge de vingt ans, et à la condition de [illegible] vingt sous à la masse, et servaient à payer les musiciens pour la danse. Il était défendu de chercher une maîtresse avant l'âge de vingt ans, [illegible] contre ces lois recevait des coups de fouet des maîtres-garçons.

Ces maîtres-garçons étaient les tyrans du village et ont donné naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui les *coqs*. Quand ils avaient trouvé une fille à leur convenance, ils faisaient savoir à la maîtresse; et si un rival se présentait, on lui offrait les chances de la courte-paille. Les deux concurrents se refusaient-ils à cette chance, le sort, ils devaient aller trouver les parents de la jeune fille. Ceux-ci ayant choisi, le refusé devait se retirer, sinon la corporation des maîtres garçons se chargeait de le faire déguerpir.

Dans tout cela, les filles étaient sacrifiées, et malheur à celle qui refusait l'hommage d'un maître-garçon, c'étaient scandales, haces, charivaris, qui forçaient les récalcitrantes et jusqu'à leurs familles à quitter le village.

Aussi maître Chenu craignait-il pour le repos de sa Jacquelinotte. Depuis six mois il voyait rôder aux alentours de sa maison, Jacques, un riche fils de fermier. Il ne fallait pas grande connaissance du cœur humain pour voir que Jacquelinotte n'avait que de la haine pour ce grossier *pataud* aux épaules carrées et à la voix rude. Maître Chenu s'était fait ce raisonnement: "Puisqu'elle ne veut pas de maître-garçon, il faut qu'elle accepte M. Daniel pour amoureux, alors tout ira bien; quand Jacques viendra me faire sa demande, je lui dirai que ma fille est promise. Les garçons du village ne peuvent pas aller contre."

Et il se frotta les mains d'aise d'avoir tranché une question aussi épineuse. Il alla à la classe, les enfants faisaient la prière avant de partir.

—M. Daniel, dit-il, j'ai à vous parler.

Jamais maître Chenu n'avait osé retrancher le *monsieur* en s'adressant à son sous-maître. En effet, pour les natures toutes franches ou toutes vigoureuses, la physionomie de Daniel imprimait le respect.

Bertrand, fils d'un malheureux paysan, avait été élevé gratis dans un séminaire. Il y fit de très bonnes études; mais après avoir terminé ses classes, grand fut l'étonnement de ses supérieurs [illegible]

[illegible]

—Ça n'est pas votre place, mon ami.

[illegible]

—Vous ne m'avez pas dit, monsieur, je n'y pensais.

[illegible]

—Je suis bien malheureux, dit Daniel en serrant dans les siennes les mains de maître Chenu, de ne pouvoir accepter vos offres bienveillantes.... Jamais je ne me marierai. La vie du village, toute paisible qu'elle est, ne me convient pas.... Je ne serais fait prêtre alors....Ce qu'il me faut, c'est une existence agitée, une vie remplie de périls et d'émotions, la vie des villes.

—Vous voulez donc nous quitter! demanda maître Chenu, tout ému.

—Pas encore, mais plus tard, quand une voix me dira.... Je ne suis pas mon maître. Je suis sous l'influence d'un être mystérieux qui guide toutes mes actions.... C'est cet être mystérieux qui m'est apparu la nuit, au séminaire, et qui m'a défendu d'entrer dans les ordres. J'ai obéi. En arrivant ici, l'être mystérieux m'a dit: "C'est bien; et n'agis en rien avant que de m'avoir vu....

—Tout ça est bel et bon, dit maître Chenu, mais c'est des bêtises. Je vous demande un peu si on doit croire à des êtres mystérieux!.... Ça a-t-il le sens commun? Encore deux mots, dit-il en se grattant l'oreille, de l'air d'un homme très content d'avoir trouvé quelque chose: il faut que vous me rendiez un grand service.... Puis-je compter sur vous?

—Demandez-moi ma vie.

—Je n'ai que faire de votre vie. Voilà ce que c'est. Il faut que dimanche prochain vous alliez à la danse avec Jacquelinotte....

—C'est impossible, repondit Daniel en baissant les yeux....

—Je ne vous dis pas de lui faire la cour; vous me rendrez service, je vous assure.

—Alors, j'accepte.

—Vous danserez avec elle....

—Je n'ai jamais dansé, et je suis à ce métier d'une gaucherie....

—C'est égal, il le faut. Ne restez pas près de Jacquelinotte comme une borne: parlez lui souvent, en riant....

—Je ne pourrai pas; jamais!

—Bah! en y mettant de la bonne volonté. Je vous parlais tout à l'heure de mariage, croyant que ça allait aller tout seul. Vous me dérangez mes projets tout d'un coup.... N'importe, ce sont vos affaires; maintenant il faut que dans le village on croie que vous êtes son amoureux. Ne vous enfermez pas ce jour-là dans votre redingote, qui vous rend plus âgé que vous n'êtes; faites le galant, le coquet du mieux qu'il vous sera possible. Est-ce entendu?

—J'essaierai, dit Bertrand en s'en retournant à sa classe, averti par des cris joyeux que les enfants arrivaient. Mon Dieu! s'écria-t-il, que je suis malheureux! Je l'aime! elle me hait!

—Sacristi! disait maître Chenu en sourirant, qu'on a du mal à les rendre heureux, ces gens-là. De mon temps, on n'était pas comme ça.

CHAMPFLEURY.

(*A continuer.*)

Décédé hier matin, à sept heures et demie, M. FEUILLAS LAMULLIÈRE D'ORVILLE, âgé de soixante ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à neuf heures. Son corps est exposé chez son beau-frère, M. Kernion, rue de l'Esplanade, entre Robertson et Claiborne.

Décédée hier, à 1 1/2 heure de l'après-midi, Mme A. SALLÈS, née PERRILLIAT, à l'âge de 39 ans. Son corps est exposé chez sa mère, rue Condé, entre Hôpital et Quartier. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures du soir.

TABAC en feuilles de la Havane—60 balles, à vendre par B. VALLE.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI SOIR, 19 MARS 1850.

La demande de coton a été très-active aujourd'hui; les ventes se sont élevées à 500 balles à des prix plus fermes.

Il s'est vendu 700 boucauts de sucre à des cours fermes, et 500 barils de mélasse.

La farine n'a pas varié; les ventes ont été de 1200 barils aux cours pleins. Quelques transactions de maïs ont eu lieu de 58 @ 60 cts le boisseau.

Les provisions sont les mêmes.

Le whiskey vaut 22 cts le gallon rectifié.

Le change n'a pas varié.

Il ne s'est fait rien en fret.

OFFICIEL.

No. 89—ACTE

Pour incorporer la ville de Trinité.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que le village de Trinité dans la paroisse de Catahoula, est et demeure par le présent érigé en corporation et sera connu à l'avenir sous les nom et titre de "Ville de Trinité."

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, etc.*;—Que la dite ville de Trinité comprendra tous les terrains représentés sur le plan de la dite ville fait par J. M. Martin, soit que ces terrains soient numérotés ou non, ou qu'ils soient terrains entiers ou portions de terrains.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété, etc.*;—Que le premier lundi d'avril de chaque année les votans qualifiés de la dite ville éliront cinq personnes, qui après leur élection seront connues sous le nom de "Conseil de la ville de Trinité"; Ils éliront aussi un Trésorier et un Constable, et nul ne pourra voter pour les membres de ce Conseil, s'il n'a pas toutes les qualifications nécessaires pour voter pour les membres de la législature. Bien entendu cependant, que la première élection tenue en vertu des dispositions du présent acte, tous les habitans mâles et blancs, âgés de vingt-et-un ans et qui résident actuellement dans les limites de la dite ville de Trinité auront le droit de voter pour les membres du dit Conseil.

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété, &c.*;—Que la première élection qui aura lieu conformément à la section précédente, sera présidée par telles personnes que les votans présens, à l'ouverture des *polls* désigneront, et les lundis suivants par trois commissaires nommés par le Conseil.

SECTION 5ME.—*Il est de plus décrété, &c.*;—Que nul ne sera éligible à la place de membre du dit Conseil, s'il n'a toutes les qualifications requises pour être membre de la Législature.

SECTION 6ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que dans les deux jours qui suivront l'élection, les membres du dit Conseil se réuniront et éliront au scrutin un président qu'ils choisiront dans leur sein qui présidera leurs délibérations, dont la durée de l'emploi sera d'une année, et qui sera commissionné par le Gouverneur comme juge de paix dans la dite ville, pour le même terme d'une année, et il exercera en sa qualité de juge de paix tous les pouvoirs civils et criminels, et il sera du devoir du dit président de tenir un compte juste et fidèle de tous les frais qu'il aura le droit de demander d'après les lois de l'Etat [illegible]

SECTION 7ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que [illegible]

[illegible]

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentants.

J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 90—ACTE

Pour établir et régler le pilotage dans la Baie et la Rivière de l'Atchafalaya et pour définir les devoirs des Pilotes.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Qu'à dater de la passation de cet acte, [illegible] comme Pilotes [illegible] la Baie et la Rivière de l'Atchafalaya [illegible]

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que le Gouverneur est par le présent autorisé à nommer, immédiatement après la passation de cet acte, et tous les quatre ans par la suite, trois individus parmi les Pilotes commissionnés actuels, pour former la commission d'examinateurs; et le Gouverneur, est par le présent autorisé, à remplir par et avec l'avis et le consentement du Sénat, les places qui peuvent devenir vacantes par de décès, de démissions, ou de destitution de quelques uns des membres de la dite commission. Bien entendu que par la suite, tout ceux qui auront été nommés Pilotes commissionnés en vertu de cet acte, seront éligibles comme membres de la dite commission.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que tout Pilote commissionné, avant d'entrer dans l'exercice de sa place, devra souscrire en faveur du Gouverneur de l'Etat un cautionnement garanti par deux sûretés suffisantes, de la somme de mille piastres, lequel cautionnement sera approuvé par le Conservateur des Hypothèques de la paroisse Ste-Marie.

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que tout Pilote commissionné devra posséder au moins en tout ou en partie, un bateau pilote ponté, n'ayant pas moins de trente pieds de quille et de huit pieds de barrot et il devra le tenir exclusivement employé comme un bateau pilote depuis le premier octobre au moins jusqu'au premier juin de chaque année. Tout individu qui violera les dispositions de cette section sera passible d'une amende de cinquante piastres pour chaque offense, recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

SECTION 5ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que tout individu qui ne sera pas nommé Pilote commissionné, et qui pilotera quelque navire ou toute autre embarcation, soit en entrant dans la Rivière ou la Baie de l'Atchafalaya ou en sortant, quand un Pilote commissionné est présent et offre ses services, sera redevable envers le dit Pilote commissionné d'une somme de trente piastres, et faute par lui de payer la dite somme il sera condamné, à dix jours d'emprisonnement.

SECTION 6ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Qu'à dater de la passation de cet acte, tout individu, qui s'offrira pour piloter un navire, soit en entrant dans la Baie ou la Rivière de l'Atchafalaya ou en sortant, devra en abordant le navire, s'il en est requis par le capitaine ou le commandant du dit navire, exhiber sa commission comme pilote, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et dans le cas où il négligerait ou refuserait de montrer sa commission quand il en est requis, il n'aura droit à aucune compensation pour les services qu'il pourra avoir rendus comme pilote.

SECTION 7ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Qu'à dater du vingt-cinq mars mil huit cent-cinquante les pilotes commissionnés actuels (excepté ceux qui seront désignés comme membres de la commission d'examinateurs) devront subir un examen quant à leurs capacités pour être pilotes commissionnés, et s'ils ont les qualités requises, ils devront renouveler leurs cautionnements conformément aux dispositions de la troisième section de cet acte, et ils seront nommés pilotes commissionnés par le Gouverneur de cet Etat à son gré.

SECTION 8ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que les trois pilotes, commissionnés, qui, en vertu des dispositions de la seconde section de cet acte, pourront être nommés, membres de la commission d'examinateurs, devront en entrant en fonctions comme examinateurs sus-dits, renouveler leurs cautionnements comme pilotes commissionnés, conformément aux dispositions de la troisième section de cet acte et prêter et souscrire le serment prescrit par l'article quatre-vingt neuf de la Constitution de cet Etat.

SECTION 9ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Qu'il sera du devoir des dits pilotes de piloter, quand ils en seront requis, tous les navires arrivant, depuis l'endroit communément appelé, la Pointe du Grand Récif, jusqu'à l'embouchure de la Rivière Atchafalaya, et tous les navires partant depuis la dite rivière jusque dehors du dit récif; et le dit pilote ou les dits pilotes auront droit de demander et de recevoir du capitaine ou propriétaire du navire, qu'il pourra piloter, trois piastres et cinquante cents pour chaque pied et en proportion pour chaque partie de pied que le dit navire, pourra tirer, tous les navires, autres que ceux qui naviguent dans les eaux de l'Etat de la Louisiane, qui refuseront de prendre un pilote, paieront moitié pilotage en entrant et en sortant, lorsqu'ils auront été abordés par un pilote commissionné, en entrant en dehors du dit récif, et en sortant entre la Baie Berwick et l'embouchure de la Rivière Atchafalaya.

SECTION 10ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que le capitaine ou le propriétaire de tout navire, entrant ou sortant qui sera chargé de manière à tirer plus de huit pieds d'eau, devra payer quatre piastres de pilotage pour chaque pied que le dit navire tirera au-dessus des dits huit pieds, et une somme proportionnelle pour chaque fraction ou partie de pied.

SECTION 11ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que tout pilote commissionné, qui abandonnera son poste pour plus de dix jours sans permission de la commission des examinateurs sera passible d'une amende de cinquante piastres, et lorsqu'il quittera son poste pour plus de soixante jours sans permission, sur conviction du fait devant toute Cour de Juridiction compétente, il perdra sa commission, et il ne sera accordé aucune permission à plus de trois à la fois.

SECTION 12ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que tout pilote qui aura piloté un navire à bon port, de la mer, aura le droit exclusif de le piloter en sortant si, en entrant, il s'est comporté à la satisfaction du capitaine, et s'il offre ses services à temps, avant que le dit navire parvienne à l'Ile aux Coquilles (Shell Island) sur la Rivière Atchafalaya.

SECTION 13ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que le capitaine ou le propriétaire d'un navire qui déchargera du lest dans la dite Rivière sera passible d'une amende de cent piastres recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

SECTION 14ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que tout pilote commissionné qui, lorsqu'il sera posé sable et qu'il en aura été requis par un signal ou de toute autre manière refusera ou négligera d'aller à bord d'un navire, perdra sa commission comme pilote, et sera en outre passible d'une amende de cinq-cents piastres, et faute par lui de payer la dite somme, il sera emprisonné pour un temps qui ne sera pas moindre que trois mois, et n'excédera pas six mois.

SECTION 15ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que tous lois ou portions de lois contraires aux dispositions du présent acte sont et demeurent abrogées.

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 91.—ACTE

Pour établir un bac sur l'Atchafalaya dans la paroisse des Avoyelles.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Qu'à dater du neuvième jour de mars prochain et qu'à expiration de la charte actuelle, Joseph J. B. Kirk de la paroisse des Avoyelles, ses héritiers et ayant cause, auront le privilège exclusif d'établir et de tenir un bac sur les deux rives de l'Atchafalaya, à l'embouchure du Bayou De Glaize, pendant l'espace de dix années.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que le dit Joseph J. B. Kirk, ses héritiers et ayant cause, devront, durant le temps qu'ils tiendront le dit bac, avoir toujours en bon état, un certain nombre de bateaux pour traverser sans délai, les personnes, les chevaux, les wagons, du-dant toute l'année.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que nul ne pourra à une distance d'une lieue du bac du dit Joseph J. B. Kirk établir et tenir un bac pour traverser ou recevant une paie, les personnes, les chevaux, les bestiaux ou les voitures d'un côté ou de l'autre de la rivière Atchafalaya, durant l'espace de dix années, sous peine d'une amende de cinquante piastres pour chaque contravention, payable devant toute Cour ayant juridiction, par celui qui a fait la poursuite.

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que toutes les fois que le dit Joseph J. B. Kirk, ses héritiers ou ayant causes, négligeront de se conformer aux prescriptions contenues dans les sections précédentes, le dit Joseph J. B. Kirk, ses héritiers ou ayant causes seront passibles d'une amende qui n'excédera pas deux cents piastres et qui ne sera pas moindre de cinquante piastres, recouvrable devant toute Cour ayant juridiction [illegible]

[illegible]

SECTION 7ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—[illegible]

[illegible]

E. W. MOISE,
Orateur pro-tem de la Chambre des Représentans.

J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 92.—RESOLUTION.

Attendu que John W. Hays [illegible]

[illegible]

PRESTON W. FARRAR,
Orateur de la Chambre des Représentans.

J. G. BRYCE,
Président pro-tem du Sénat.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

Nous sommes [illegible] C. DUNCAN [illegible]

Nous appelons l'attention du public, surtout des personnes qui désireraient acheter une belle résidence de famille, formant [illegible] Esplanade et Bourgogne, et des [illegible] parmi lesquels se trouvent [illegible] chiffonniers, repasseuses, [illegible] de maison, &c, &c—Aussi un excellent cigare. Ces propriétés dépendent de la succession [illegible] et seront vendues aujourd'hui à la Bourse St-Louis, à midi par Bonneval & Béast, encanteurs.

Les amateurs trouveront l'annonce dans notre journal.

AVIS.—J'informe mes amis et le public que j'ai pris pour associés Messieurs F. LACAPÈRE et F. G. BARRIÈRE, et que je continuerai le même genre d'affaires que par le passé sous la raison de BARRIÈRE, LACAPÈRE & CO.

20 mars — CHS. A. BARRIERE.

Fleurs artificielles.

PAR le navire Magnolia, une caisse fleurs artificielles, toutes d'un riche choix à vendre par
20 mars — P. NOEL & GUIRAUD, rue Royale, 161

EN débarquement du navire Bothnia, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés,
133 barriques vin rouge bon ordinaire,
36 barils vin blanc Haut Sauterne,
1 balle de bouchons fins.
BOYER FRÈRES,
20 mars — Enc. Moreau et Mandeville, 3me Mun.

EN magasin, à vendre par les soussignés
25 barriques vin vieux St-Emilion,
107 barriques, marques diverses,
3 pipes genièvre de Hollande, 1re qualité,
13 quarts cognac, une preuve,
Rhum, brandy, whiskey et gin du Nord.
Aussi un grand assortiment de provisions pour familles, sucre, café, thé, etc., en gros et en détail et aux prix les plus modérés.
BOYER FRÈRES,
20 mars — Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

VINS DE CHAMPAGNE—40 paniers vin de Champagne de la marque Flag.
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
20 mars — 22, rue St-Louis

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—10 caisses vin rouge champagne Ville-Dommange;
10 do do do "Mailly"
6 do do do Cumières, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 mars — 22 rue St Louis

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—
20 caisses vin rouge Chateau Lafitte;
20 do do en demi bouteilles do;
15 do do Haut Brion,
10 do do Branne Mouton;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
20 do do chateau Equem.
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20 mars — 22, rue St Louis

ABSINTHE SUISSE—40 caisses absinthe suisse de la marque Dubied père et fils, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
20 mars — 22, rue St Louis

SERRURES Françaises—30 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par — LEOPOLD JEANNET & Co,
20 mars — 22, rue St Louis

EAUX DE-VIE—20 demi pipes eau-de-vie de Cognac, Otard Dupuy, 1840 et 1846.
30 1/4 pipes do do 1846.
A vendre par — LEOPOLD JEANNET & Co,
20mars — 22, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE—15 demi pipes, eau-de-vie de Cognac fine, Champagne, Castillon 1815.
10 barils do do 1815.
10 quarts de pipe do do 1825.
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20mars — 22, rue St Louis.

VIN BLANC EN BARILS—En magasin et à vendre par les soussignés:
80 barils vin blanc.
LEOPOLD JEANNET & Co,
20mars — 22, rue St Louis

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux de Laguna, en débarquement du brick Victoria, à vendre par — MITCHELL & MASENDORFF,
20 mars — 34, rue Poydras

PEAUX—651 peaux sèches, en débarquement du brick Victoria, et à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
— 34, rue Poydras

EN débarquement du navire Bothnia, de Bordeaux:
24 barriques vin rouge St-Julien;
15 quarts de pipes eau-de-vie A. Seignette 1815, 1825, 1835
30 huitièmes do do do do;
A vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
21 mars — 17 et 19, rue St-Louis.

$5 de Récompense

SERONT payées à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 13 à 13 ans; elle est très noire, parle l'anglais et le français, et elle est absente depuis six semaines.
— 20 mars

JUJUBE PATE DE LOSANGE à vendre par E. J. HART & Co.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Joseph Cobb, pr New-York.
St Louis, Bunker, pr New-York.
John Spear, Spear, pr le Havre.
Brick Globe, Blackington, pr New-York.
Goëlette Aurelia, Hanson, pr Apalachicola.
Steamer Gen Hamer, Boardman, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Navire Arthur, Askit, de Glasgow.
Barque William, Fullerton, de la Havane.
Goëlette Planter, Lawless, de Grand Caillou.
Sarah, Reynolds, de Grand Caillou.
Major Barbour, Arnet, de Braz's Santiago.

—STEAMERS.—

Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
Chalmette, Dalferes, de Lockport.
Banner of Attakapas, Delaloussaye, de St Martinville.
Caddo, Graham, de Shreveport.
Bostona, Price, de Louisville.
Patrick Henry, Cronley, de St Louis.
Concordia, Frost, de Memphis
Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Monroe, Johnson, de St Martinville.
Elvira, Landry, de Bâton Rouge.
Atlantic Oglesby, de St Louis.
P Penwitt, Beatty, de Fort Gibson.
Mondiana, Larose, de la Balize.

Départs des steamers de Cunard.

Niagara, de Boston,.............................le 3 Avril
Europa, de New York,...........................le 17 Avril

AVIS est par le présent donné que les billets suivants, maintenant perdus et supposés brûlés, appartenant à M. Etienne De Gruy de la paroisse de Jefferson, auquel seul ils devront être payés; et le public est prévenu de ne les point escompter ou recevoir en paiement.

1o—Deux billets tirés par E. T & C V De Gruy à l'ordre de T. Verloin De Gruy de $26 51 chacun, payables à un et douze mois; 20 deux billets tirés par Hamilton & Rob, à l'ordre de J. B D Voisin, de $8 72 chacun, à un et deux ans; 3o trois billets tirés par E. V De Gruy, à l'ordre de A. V. De Gruy, de $17 72, un à un an et deux à deux ans; 4o trois billets de $9 09 chacun, tirés par B. D. Fouché, à l'ordre de E. V. D. Gruy, un à un an et deux à deux ans; 5o un billet de $16, 26, tiré par Jules Fazende, à l'ordre de F. Fazende, à deux ans, 6o un billet tiré par le même et à l'ordre du même, de $24, 24, à deux ans, 7o trois billets tirés par F. F. Fouché, à l'ordre de F. V. De Gruy, deux de $31 09 chacun, et un de $31 35, tous à deux ans, 8o un billet tiré par F. V. De Gruy, à l'ordre de C. V. De Gruy, de $87 87 à deux ans;

9o—Un billet tiré par J. A. Braud, à l'ordre de Braud & Landry, de $26, 51 à deux ans

10o—Trois billets tirés par J. Jaquet, à l'ordre de E. V. De Gruy de $16 21 chacun à trois ans.

Tous ces billets étaient paraphés "Ne varietur" par le Clerk, par archevêque &c. — 2 mars

$1,000 demandées.

ON demande $1,000 pour un an, et on offre une hypothèque sur 2000 acres de terre, situés dans le Comté de Texas, aux environs de San Antonio, [illegible] dans les divers marchés de l'Amérique et d'Europe.

S'adresser au bureau de l'*Abeille*, 41, rue de Chartres. — 20 mars

OSCAR SARPY,

Marchand de Comestibles,

ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE.

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 caisses de fromage de gruyère, 24 fromages pâte grasse, 2 caisses saucissons de Lyon, 3 malles morue de Marseille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, etc. — 19 mars

VICTOR HEBERT, Libraire,

147, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment d'ouvrages tout [illegible]

[illegible] Magasin Pittoresque de 1847, 17e année [illegible] de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, [illegible]

[illegible]

A vendre à l'amiable ou à l'encan,

UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes, mesurant [illegible] de face sur 120 de profondeur.

La dite maison se compose de 4 chambres, une [illegible]

S'adresser à — JOACHIM LEPENWEYER
— 118, rue des Grands Hommes

PIANO ET CHANT.

UN Elève du CÉLÈBRE PRUDENT, Mlle [illegible] donnera des leçons de piano et de chant [illegible]

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. NADAU DU TREIL,
5 mars—1m — 177, rue St Pierre.

J[illegible] informe le public et ses amis que [illegible]

[illegible] J. J. DEPOUILLY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. A LANAUZE & CO.,
IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE.

ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. — 27déc—3m

A VENDRE—Une négresse créole, âgée de 28 ans, avec son enfant mâle âgé de 18 mois, Cette négresse est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies rédhibitoires. On la donnera à l'essai. S'adresser au bureau de l'*Abeille* [illegible] — 9 mars

AVIS.

COURVOISIER & Cie, offrent à vendre pour cause de départ leur magnifique ÉTABLISSEMENT DE CONFISEURS situé encoignure Royale et Orléans.

Cet établissement se compose, savoir:

1o. Du bail de la maison, ayant encore sept ans à courir à partir du 1er mai prochain.

2o. Du bail du jardin et serre Place Antoine et ayant encore quatre ans de durée.

3o. De neuf esclaves, ouvriers et bons domestiques.

4o. Quatre excellents billards.

5o. De tous les ustensiles et marchandises nécessaires à l'exploitation de la maison.

Courvoisier & Cie céderont en bloc ledit établissement tel qu'il est ci-dessus détaillé, comme en gros, et sont prêts à recevoir des propositions pour telle partie dudit établissement à la convenance des acheteurs. Les conditions seront libérales, mais de bonnes et sûres garanties seront exigées.

15 mars—v et L

MARCHANDISES FRANÇAISES pour le printemps, à vendre à très bas prix, par les soussignés:

10 balles jaconats nouveautés Dollfus Mieg & Co.
10 do organdis Pompadour do do
6 do do à volant, Gros, Odier, Rousan & Co
6 do do riche, Hartmann fils.
10 do jaconats petits dessins pour enfans.
4 do do deuil et demi deuil.
4 do batiste d'Ecosse.
10 do toile du Nord.
4 do cotonnade pour enfants.
4 caisses mousseline Suisse extra fine
3 do rideaux brodés riche.
4 do mouchoirs madras deuil et couleur.
4 do chaussettes écrues pr hommes et enfans.
2 do drap d'été extra fin.
2 do ombrelles unies, noires et couleurs.
3 do mouchoirs batiste, brodés, unis et coul.
1 do jupons crinoline.

MARCHANDISES ANGLAISES.

6 caisses serviettes barres rouge et bleu
4 do bas pour femmes et fillettes.
4 do lasting noir pour cordonnier.
4 do royal croton pour habit d'été.
4 do alpaca noir.
2 do flanelle gaze.
2 do piqué blanc et couleur pour gilets.
2 do contrepointes piquées 12/4, très riches.
6 balles toile à drap de Dundee 6/4.
6 do do do 12/4.
4 do coutil à matelas pur fil.
6 do fil d'épreuve.
6 do pleniers linen.
26fév — H. DE GOER & RIFFLARD.

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre en magasin:
300 caisses plateau ferblanc 1/3, pour charbon;
20,000 livres cuivre de chaudronnier, 10 à 100 liv.;
5,000 livres ferblanc en feuille—5,000 liv;
1,600 barillets clous 3 à 60;
100 do do 4 à 7 pouces;
250 rouleaux cordes de Manille 1/2 à 6 pouces.
A vendre par — PRIESTLEY & BEIN,
8 mars — 89 et 91, rue du Camp

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin
Leçons en ville.
RUE ROYALE, 212. — 29oct—1an

EN débarquement du navire Charles Hill, du Havre, conserves de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes, préparées expressément pour le marché de la Californie,
500 boîtes pois et haricots verts,
500 do bœufs rotis et en daube,
300 do dindes et chapons,
200 do do do, aux truffes,
300 do juliennes et consommés,
300 do pâtés aux truffes,
100 do lait,
1000 do sardines à l'huile.
THOMAS PINET & CO.,
18 mars — 123, rue Royale.

EN magasin et à vendre—100 paniers huile d'olive Plagniol de 24 onces; 150 do do do 24 1/2 bouteilles;
40 caisses olives amellaux;
10 do câpres capuces;
15 do cornichons et variantes;
15 do Muscat Frontignan;
24 do eau de fleur d'oranger;
24 do prunes sèches différentes grandeurs;
15 paniers champagne de Sillery;
150 caisses macaroni et vermicelle.
Par B. TALAMON,
20 fév — 165 et 166, rue Royale

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ: dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Cordial du Dr. Lazzette est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne peut rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfants.

ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151 rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.
13 mars — 6m v et e

COURS CLASSIQUES DE M. FISKE—M. Fiske commencera jeudi après-midi, 21 mars, à quatre heures et demie après midi, un cours classique d'Electro-Biologie. Des personnes qui suivront ce cours seront mis à même de faire toutes les expériences extraordinaires avec le plus grand succès. Elles apprendront également l'application de ce puissant agent médical à la guérison des maladies. Le prix du cours est de $10 et chaque élève recevra un billet gratis qui l'admettra aux lectures publiques. — 19 mars

CABARET ET GROCERIE à vendre pour cause de départ, situé rue Madison, No 16. S'adresser sur les lieux. — 19 mars—5

800 DEMI boites petits pois;
150 boites [illegible], sardines à l'huile;
100 demi boites truffes,
75 caisses d'absinthe,
100 caisses liqueurs assorties,
150 paniers guignolet;
5 caisses anisette superfine;
2500 demi boites sardines à l'huile;
5 barils absinthe à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.,
19mars—1m — 99, rue de la Douane.

LES soussignés, ayant associé à leurs affaires M. Gabriel Fusier, continueront leur commerce comme par le passé, sous la raison De La Croix et Co. — Ed. DE LA CROIX,
19mars — Ade DE LA HOUSSAYE.

PERDUE—Une chaîne cuivre. On donnera une récompense honnête à la personne qui la rapportera au No 30, rue de la Douane. — 19mars

MELASSE RAFINEE, sucre raffiné, à vendre par — TH BAILLY BLANCHARD & CO
19 mars — 99, rue de la Douane.

OCHRE jaune de LaRochelle—50 barriques, à vendre par — TH BAILLY BLANCHARD & Co,
19 mars—1m — 99 rue de la Douane

FROMAGES—Fromage de Brie, de Gruyère, de Limbourg, fromage anglais, Tête de Maure, fromage Sapsago, etc, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 mars — encoignure Royale et Conti

VIN rouge en barriques et en caisses—Un assortiment de toutes qualités, en magasin et à vendre par — DUNTZE & IKEN,
19 mars — encoignure Royale et Conti

DIVERS—Les soussignés ont complété leur magasin avec toutes espèces de conserves françaises, fruits au jus et à l'eau de vie, des liqueurs extra superfines, etc., qu'ils offrent à vendre aux familles, avec un assortiment de grocerie choisie.
DUNTZE & IKEN,
19 mars — encoignure Royale et Conti

REÇUS par le navire Brunswick, du Havre,
40 meules fromage de Gruyère,
60 do do de pâte-grasse,
50 douzaines do Neufchâtel;
8 Fromages de Roquefort, à vendre par
FERDOS FRÈRES,
19 mars — enc Royale et Dumaine

A VENDRE en débarquement du navire Boothia, venant de Bordeaux:
[illegible] vin rouge St-Julien,
10 do do blanc Haut Sauterne,
[illegible]
5 balles de 30,000 bouchons pontus.
N. DUDOUYT,
19mars — 21, rue Toulouse.

EN MAGASIN. Pour être dirigés factures:
200 caisses absinthe suisse Ed. Pernaud
100 do do de Z. Gerondere,
100 do do de Berthoud Frs.
200 do d'absinthe Sauvageot et Bruneton,
50 do kirsch Z Lecoultre
N. DUDOUYT,
19 mars — 14, rue Toulouse.

COGNAC—30 1/4 pipes véritable cognac, 1re preuve marque J. Bonreau.
24 1/4 pipes véritable cognac, 3me preuve, J. Bonreau.
10 1/4 do do do 3me do do do
10 1/4 do do do 1re do do Le Coq.
[illegible]
N DUDOUYT
19mars — 14, rue Toulouse

VINS—[illegible]
[illegible]
N. DUDOUYT
19mars — 14, rue Toulouse

CHAUX DE THOMASTON—A chargement du [illegible], à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19mars — 98, Magasin, et 11 Magasins Rouges

LATTES—375 mille lattes du Nord, en débarquement et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN
19mars — 98 Magasins et 11 Magasins Rouges

CIMENT—[illegible] Newark et Rosendale, en [illegible], arrivant et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19mars — 98, Magasins et 11 Magasins Rouges

PLATRE—200 [illegible]
HAYMAN & HOLDEN,
19mars — 98, Magasins et 11 Magasins Rouges

CONSERVES DE PHILADELPHIE—150 caisses en débarquement, et à vendre par
E. J. HART & Co,
19 mars — 79, rue Tchoupitoulas.

LANGUES, MAQUEREAUX, MORUE, &c—En débarquement, et à vendre par
E. J. HART & Co,
19 mars — 79, rue Tchoupitoulas.

BLE SARAZIN—En caisses, sacs et barils, à vendre par — E J. HART & Co,
19 mars — 79, rue Tchoupitoulas.

CRANBERRIES—En débarquement, et à vendre par — E J. HART & Co,
19 mars — 79 rue Tchoupitoulas

BALAIS—En débarquement, et à vendre par
E J. HART & Co,
19 mars — 79, rue Tchoupitoulas.

HUILE VITRIOL—50 carboys huile vitriol, en débarquement du navire Atlantic, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
19 mars — Condé et St Philippe.

INDIGO—5 surons indigo de Guatemala; 2 do du Caracas, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
19 mars — Conde et St Philippe.

VIF ARGENT—20 livres vif argent, à vendre par — P CUSACHS, Encoignure
19 mars — Conde et St Philippe.

MIEL—6 barils miel d'abeille de la Havane, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
19 mars — Conde et St Philippe.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'il a fait l'acquisition du magasin si bien connu en ville sous le titre de "*Bazar Louisianais*", situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti.

Il sollicite la continuation du patronage accordé à ses prédécesseurs.

Nlle Orléans, 16 mars 1850.
16mars—3t — J. AVRIL.

CHEMISES DE PEAU EN SOIE ROSE—Reçues par le navire Richard Alsop, à vendre pour du comptant ou en billets de ville à bas prix pour clore une consignation, par
M. BARNETT & CO,
18mars — 13, rue du Camp

NOUVELLES MARCHANDISES.

D. H. HOLMES vient de faire l'ouverture des marchandises suivantes,

Organdies imprimées,
Robes marquises brodées,
Do en mousseline suisse,
Jaconats et brillantines,
Batiste d'Ecosse et Desinder,
Pelerines en mousseline brodées,
Mantelets en dentelle,
Echarpes grenadines,
Dentelles valenciennes,
Mouchoirs batiste,
Ombrelles, marquises, etc

Aussi une grande quantité de barèges pour printemps qui seront offerts à des prix très modérés.
D. H. HOLMES,
18 mars — 114, Canal, entre Bourbon et Dauphine

EAU DE VIE.—30 quarts cognac Castillon, 4e preuve, 40 quarts cognac Auguste Navarre, 4e preuve, 10 quarts cognac fine Champagne, E. Geanty, 1810, 1re preuve, 10 quarts cognac George Maurice, fine Champagne 1810, 1re preuve, 10 huitièmes cognac George Maurice, fine Champagne, 1810, 1re preuve, 40 huitièmes cognac J. J. Dupuy, fine champagne, 1re preuve, ayant droit au drawback, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
18 mars—16f — No 90, rue St Louis.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

2,500 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guilloux," 75 paniers vin de Champagne, marque Sun et Eagle, 130 paniers Guignolet d'Angers de 6 et 12 bouteilles, 125 paniers anisette surfine et superfine, 50 caisses absinthe Sauvajol Bruneton & Co., 300 caisses vin rouge St-Julien, St-Estephe et la Mission, 80 caisses Curaçao et Marasquin, 50 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle, 45 caisses savon de Castille, 16 caisses olives, 15 caisses vermicelle. 15 caisses salaisons assorties, 20 caisses cornichons, 5 balles bouchons de 30,000 chaque, 20 paniers bouteilles vides, 20 caisses conserves alimentaires assorties, 50 barriques vin rouge Haut-Talence et Haut-Brion, 75 barriques vin rouge Haut-Talence et Haut-Brion, 25 barils vin blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac, 30 barils vinaigre de Bordeaux.
AUG. MOLIER,
18 mars — No 90, rue St-Louis.

VIN ROUGE—280 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par
P. LONGIS,
19mars — 47, rue Vieille Levée.

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St-Julien 1841, 10 do St Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par
P. LONGIS,
19mars — 47, rue Vieille Levée.

VINS en caisses—150 caisses vin du Chateau Lafitte et Margaux, 100 do Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 150 caisses vin ordinaire, à vendre par
P. LONGIS,
18 mars — 47, rue Vieille Levée.

HUILE d'olives—100 paniers en grandes et 1/2 bouteilles, à vendre par
P. LONGIS,
18 mars — 47, Vieille Levée.

[illegible]

EN débarquement du navire Magnolia, cap. Ulrich, du Havre,
300 grandes boites sardines à l'huile de A. Colin & Co;
[illegible]
B. TALAMON,
[illegible]

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE comme candidat à la place de Maire, à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez

DES NOMBREUX AMIS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. — PETER L. JORE.
Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par
LES MASSES INDEPENDANTES.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'aldermen du premier ward de la Première Municipalité, les citoyens suivants
MM. R. H. McALPIN,
J. L. McLEAN,
RICHARD HAGAN.
Ils seront soutenus par
TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats à la place d'Aldermen du 1er District, 1re Municipalité, MM. W. MONTGOMERY, C. DUNCAN et PAUL FECQUET.
TOUS LES HABITANTS DU DISTRICT.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANQUE comme candidats à la place d'Aldermen du 4e District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.
QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL, comme candidat à la place d'alderman du Sixième District de la Première Municipalité.

Messieurs,—Annoncez le Dr. H. TRICOU, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Messieurs. Annoncez M. E. GIQUEL, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.
Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.
CANDIDATS
Première Municipalité.
C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
L. SURGI,
JULES BENIT.

LIQUIDATION

Mlle A. MANSUY,

60, RUE DE CHARTRES, 60.

DÉSIRANT liquider mon stock de nouveautés consistant en modes nouvelles, reçues par les derniers arrivages, lingerie de tous genres, mouchoirs batiste brodés, manteaux, mantelets, jaconats, mousselines, barèges nouveautés, gants, fleurs &c., &c.

J'offrirai en vente à partir de jeudi, 21 mars tous ces articles au prix coûtant.

Ma liquidation étant positive et devant être terminée avant mon départ pour France, courant avril, je prie les dames de la ville et de la campagne qui m'ont bien voulu m'honorer de leur confiance de venir visiter mon magasin. — 16 mars—3

Débarqué du navire Oswego, venant de New York, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants:

Assortiment complet de bouts de bandes, acides et autres articles à l'usage des teinturiers.

Idem idem pour le daguerréotype.

Idem idem d'instruments de chirurgie, de dentistes, de bandages, suspensoires, spéculums, sondes et bougies, etc., etc.

Idem, idem pour poser les ventouses.

Collodion, nouvelle composition tirée du coton et bien supérieure à toute de choses connues pour guérir les petites coupures ou blessures.

Vermifuge comodifié de Wiser,
Idem de Fahnestock,
Salse, pareille de S P. Townsend,
Idem de Jacob Townsend,
Idem de Sands en bouteilles et fioles.
Idem de Carpenter
Mixture tonique et fébrifuge de Rowand. Pierres bilieuses de Moffat, etc., etc.
A. A. PEYCHAUD,
16 mars — 106 rue Royale

L. BINOCHE,

30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'il fera l'ouverture de ses GRANDES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, reçues par les derniers arrivages de France, jeudi prochain, 14 mars. — 12 mars—15

Mme F. FRYER a l'honneur d'informer les dames qu'elle fera, jeudi 14 courant, l'ouverture de ses nouveautés de printemps, mousseline de soie, imprimée, grenadine unie et quadrillée, gaze de l'Inde, do à volant, batiste brochée, barège, pompadour, brodé à volants, glacé, satiné, mantelets, châles, dentelle noire et blanche, cashmere et mousseline brodée et unie, grand assortiment de chapeaux de paille, paille de riz, crêpe, fleurs, cravates, et nouveautés de tous genres.
12mars

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE.

28, RUE DU CAMP.

MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.

Les instruments perfectionnés qu'il a rapportés d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir la finesse et la supériorité de ses portraits.
13mars

GRAND RABAIS.

M. J.J. SAINT-CYR, rue Bourbon No 271, entre Dumaine et St Philippe, annonce aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vendra ses marchandises au prix coûtant, à partir du 15 mars.
15 mars—8 3po

Chambrays Français.

CHAMBRAY Français superfin garanti bon teint. Batiste française lustrée do do
Toile du Nord à raies et à carreaux pour enfants
Barèges et tissus à la dernière mode.

Toiles d'Irlande.

Trois cent pièces de toile pur fil de la marque célèbre de Ferguson, venant d'arriver et à vendre par
M. R. HAGGERTY & BROTHER,
14 mars — No 58, rue du Canal,

AUX FASHIONABLES.

PAUL MOTZENBECKER, Tailleur,

Rue Conti, No 75,

Vis-à-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'inviter messieurs les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir visiter les marchandises les plus nouvelles de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.
12mars—1m

V. TARDÉ, COURTIER.

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

Et PRETS D'ARGENT.

185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
14mars—1lerjuil

LATTES—375 milliers latte du Nord, à vendre par — HAYMAN & HOLDEN,
98, rue des Magasins, et
19mars — 11, Magasins Rouges

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.
29 janv

A. LANUSSE & Co.

MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. — 4 mai—1an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,

Soieries nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
23 jan—6 m — Entre Commune et Gravier

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
24 juil—1a — 58 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

A VENDRE—A l'arrivée du navire Onwards capitaine Chase du Havre:
1000 damejeannes de cinq gallons.
Par B. TALAMON,
27 dv — 166 et 168, rue Royale.

BAYETAS & CANTONES—[illegible] qualités des manufactures de M. John Edwards Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
S. B. BLOSSMAN,
18 fév — 19, rue Conti.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 21 mars 1850.

LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

On commencera à 7 1/2 heures.

En attendant le PROPHETE, Grand opéra de Meyerbeer.

OUVERTURE DU JARDIN

STE. HELENE.

TENU PAR P. PARODY & CO

LE public est prévenu de l'ouverture du Jardin Ste Hélène aura lieu dimanche, 24 courant. Cet établissement offrira des rafraîchissements de première qualité, tels que crème à la glace, sorbets et liqueurs. Il y aura bal tous les dimanches, *lundis et jeudis*. — 20 mars—15f

Expériences merveilleuses

HARMONY HALL.

M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS, un cours sur la récente nouvellement découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront des spectateurs par leurs résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1.

Chaque membre de la classe recevra un billet admettant une dame et un monsieur, à chacune des soirées.

M. Fiske traitera ce soir le sujet suivant: *De l'influence des impressions morales pour produire et guérir les maladies*.

La classe commencera à 4 heures et demie. [illegible] mars

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possibles. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. — 16 oct

LANGUE ANGLAISE.

SYSTÈME ORAL.

J. S. DE PALOS professeur d'Anglais *Français et Espagnol* au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas négliger la meilleure occasion. — 25 fev—3m

Marchandises nouvelles à bon marché

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Union, Sultana, Steamships Crescent City et Falcon, de New York et par les derniers arrivages de France

Un grand et bel assortiment d'habillements d'hommes et d'enfans, qu'ils offrent à vendre à bon marché, savoir

Redingotes nouvelles, en mérinos et alpaca,
Habits français, mérinos et alpaca
Coatees et Cerro Gordos, alpaca et mohair
Paletots, sacs en mérinos, alpaca et queen's cloth
Office coats alpaca, cachemire et Paris, lasting
Pantalons en coton, toile du Nord, etc.
Gilets mérinos, bombazine, soie, gros de tour et un grand assortiment [illegible]

Pour enfans:

Redingotes et Monte Christo en mérinos, alpaca, toile du Nord et autres étoffes.
[illegible] Basquettes, Polonaises
[illegible] Manteaux, Orientales et Russes, en étoffes nouvelles [illegible]
Blouses en toile grise et toile du Nord chamarrées à la Raphaël, Ste-Marie [illegible] etc.
Pantalons toile du Nord, mérinos, alpaca et fil,
Gilets mérinos, soie, piqué, etc.
Bretelles, paletots, sacs, office coats
Gilets ronds et Bretons, étoffes variées
Chemises de fantaisie, mouchoirs batiste, foulards
Chaussettes, cravattes, bretelles, etc.

Aussi:

250 douzaines chaussettes [illegible] crocked,
300 do do ordinaires,
50 do do fil, écru et blanc,
50 do mouchoirs batiste nouveaux,
75 do chemises nouvelles, devants en toile,
100 pièces foulards des Indes et Crêpes,
Cravattes, gants, bretelles, caleçons, etc etc
LAGAY & LECANU,
26, rue de Chartres,
14 mars — Successeurs de L. E Sylvestre & Co.

Marchandises de Printemps et d'Ete.

GIQUEL & JAMISON

No 6, rue de Chartres,

APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment qu'ils viennent de recevoir de Europe et du Nord.

Barèges unis de toutes couleurs, jaconat et mousselines, brillantine, couverte et blanc, mousseline suisse unie de toutes couleurs, ginghams unis et carreaux, percales, petits dessins, toile du Nord, coton [illegible], châles en soie, mousseline [illegible] valenciennes [illegible] gants et chaussettes en coton et fil, &c., &c.

Toiles, Toiles—Toiles.

[illegible] chemise, toile de Paris, toile, [illegible] draps, bois à caleçons, bretagne et plusieurs autres, damassé et à dessin, drap, &c. &c. — GIQUEL & JAMISON,
14mars — No 6, rue de Chartres

A VENDRE.

RESTAURANT de la République—Hotel garni. No 22, rue Dumaine, entre Condé et Levée. Pour les conditions et les informations, s'adresser sur les lieux. — 1m—10f

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat pour le Cinquième District Représentatif informe le public et les personnes payant taxe dans le dit district, qu'il est prêt à recevoir les taxes dues pour l'année 1849 et à délivrer des reçus. Son bureau est situé à l'encoignure St Philippe et Marais, et est ouvert depuis dix heures A M jusqu'à deux heures P. M.
J. B. DONIS, collecteur,
26 fev—20j — 5me district représentatif

Nouveau Magasin de Marchandises Sèches encoignure Royale et Hopital.

U. LAROUSSINI & CO., propriétaires actuels du magasin situé à la partie inférieure de la Maison Rouge, sur la Levée, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils feront lundi prochain, 18 courant, l'ouverture de leur magasin en l'endroit ci-dessus désigné, où ils s'efforceront d'avoir constamment un assortiment de marchandises digne de l'attention de leurs acheteurs et du goût de leur pratique.

U. Laroussini & Co., assurés d'avance que leurs prix seront des plus satisfaisants, osent espérer que le public ne négligera pas de visiter leur nouvel établissement, où ils mettront tous leurs efforts pour mériter la confiance des acheteurs — 14mars

Grand déballage.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les habitans de la ville et de la campagne, qu'ils reçoivent en ce moment leur vaste assortiment de marchandises de printemps, se composant de tous les articles nécessaires à l'usage des familles, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes pour robes, du goût le plus recherché et au plus bas prix.
U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge, sur la Levée, vis-à-vis le marché
14mars — aux légumes

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Remparts
15 mars—ab

Habitation-Sucrerie à vendre.

UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.

Pour plus amples informations, s'adresser à
G. MILTENBERGER,
7mars — Caissier

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.
19 fev

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
1 mai—1an — Agent

A LOUER

DEUX maisons neuves à étage, à l'encoignure Ouest des rues Bienville et Derbigny. S'adresser à — L. A. GUILLEMAIN,
rue du Cirque No 200,
15 mars—1m — près du Bassin neuf

L. BOUDRO.

Restaurant de l'Hôtel Washington

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche, 10 mars 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, HÔTEL WASHINGTON.

Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et il s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public
9 mars—30f — L. BOUDRO.

LE soussigné vient d'acheter de M. J. Lemaire sa boulangerie No 313, rue Tremé, avec toutes les installations, charrettes, chevaux et toutes les créances dues au dit établissement, prie les personnes qui sont débitées dans les livres de l'établissement de payer à lui-même au soussigné ou à ses représentants à la dite boulangerie.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1850.
11 mars — L. SEGURA.

EN MAGASIN—20 1/8 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1/4 do do do de foncée, 20 1/8 de cognac fine champagne, à vendre par
J. N. CURIEN,
7mars — 72, rue Dumaine.

SARDINES de Rolet et Defer & Co à vendre en boîtes, demi et quarts de boîtes par
27fev — J F MERCIER, 54, Vieille Levée

CIGARRES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours à vendre par — Fco. PUIG Y PUIG,
— 98, rue Commune

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—167 balles en débarquement du brick [illegible], véritable Vuelta de Abajo, à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
7 fév — 98, [illegible]

GENIEVRE DE HOLLANDE.

[illegible]